

**Avis d'arrêt des prises des jeux et résiliation des règlements des jeux de La Française
des jeux accessibles par internet dénommés « DEFENSE MAGIQUE »,
« DUEL DE CARTES GOLDEN EDITION », « OBJECTIF 12 »
et « COCO TRIO »**

Article 1

Les prises de jeu sur internet des jeux « DEFENSE MAGIQUE », « DUEL DE CARTES GOLDEN EDITION » et « OBJECTIF 12 », pour lesquelles s'appliquent le règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne ainsi que ses annexes relatives aux jeux dénommés « DEFENSE MAGIQUE » fait le 20 avril 2021, « DUEL DE CARTES GOLDEN EDITION » fait le 5 novembre 2020 et « OBJECTIF 12 » fait le 8 janvier 2021, sont arrêtées en principe dans la journée du vendredi 1^{er} Juillet 2022. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site www.fdj.fr.

Les prises de jeu dont le statut est « en cours » à la date d'arrêt des jeux « DEFENSE MAGIQUE », « DUEL DE CARTES GOLDEN EDITION » et « OBJECTIF 12 » pourront être terminées jusqu'à l'expiration du délai de trente jours visés à l'article 3 du règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne disponible sur le site www.fdj.fr.

Par conséquent, les annexes au règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne relatives aux jeux dénommés « DEFENSE MAGIQUE » fait le 20 avril 2021, « DUEL DE CARTES GOLDEN EDITION » fait le 5 novembre 2020 et « OBJECTIF 12 » fait le 8 janvier 2021 sont résiliées à compter du 1^{er} août 2022.

Article 2

Les prises de jeu sur internet du jeu « COCO TRIO » pour lesquelles s'appliquent le règlement du jeu de La Française des jeux accessible par internet dénommé « COCO TRIO » fait le 29 août 2017 et modifié le 14 juin 2021 sont arrêtées en principe dans la journée du vendredi 1^{er} Juillet 2022. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site www.fdj.fr.

Par conséquent, le règlement du jeu de La Française des jeux accessible par internet dénommé « COCO TRIO » fait le 29 août 2017 et modifié le 14 juin 2021 est résilié à compter du 2 juillet 2022.

Fait le 14 juin 2022,

Par délégation de la Présidente directrice
générale de La Française des jeux

Charles Lantieri